

Compagnie d'Arc de Vernon

Tradition, Initiation, Loisir, Compétition



Le fil d'Ariane N° 71

Décembre 2019

www:tiralarcvernon27@:cavernon27@gmail.com

Facebook

Spécial Infos

Quelques informations utiles pour cette fin d'année. Elles concernent notre budget que nous suivons avec attention.

Ce début de saison est un peu plus tendu que d'ordinaire au niveau du budget car, nous avons dû avancer une partie des fonds pour la nouvelle tenue de Compagnie. Dans le même temps la FFTA a déjà prélevé toute sa quotepart de cotisations et, de notre coté nous avons quelques chèques qui ne seront encaissés qu'en janvier ou février. Les subventions ne viendront qu'en avril au mieux.

Afin d'assurer quelques dépenses courantes et celles inhérentes à nos deux concours de fin janvier et de début février, nous avons donc pris deux décisions en réunion de bureau.

Notre Capitaine indique que la FFTA a prélevé plus de 4500€ sur le compte (licences) et que le solde du compte est d'environ 2545€ sans compter les dépenses non prélevées. Dans le but de conserver de la trésorerie, le bureau décide d'établir des bons de commande avec règlement par chèque à l'ordre de la compagnie pour toute prise de commande de vêtements.

Tenue de Compagnie.

Un bon de commande individuel est en préparation, en fonction des essayages effectués et en fonction des souhaits de chaque personne.

Ce bon de commande individuel permettra à chacun de confirmer sa commande. Il sera demandé lors de la remise du bon rempli le règlement de cette commande à l'avance.

CR de réunion : Vêtements : Après la réception des devis de LDM ; on procède à une nouvelle comparaison des prix Sport 2000 et LDM. Le nouveau prix du polo, avec marquage et TVA atteint la somme de 21€. Le bureau décide de revoir la répartition de la participation financière de 30 euros de la Cie à savoir que celleci est ramenée à 10€ pour le polo et est portée à 20€ pour un autre vêtement de la collection. Du point de vue financier, la Cie devra s'acquitter d'un complément de commande de 1696€.

Prise en charge des frais d'inscriptions aux concours

CR de réunion : Compte tenu du nombre élevé de compétiteurs à la Cie, le bureau décide de limiter les remboursements d'engagements concours afin de garder du budget pour les championnats départementaux, régionaux et de France. On propose ainsi de limiter les remboursements à 3 concours (à commencer par la salle) à partir du concours de St Sébastien de Morsent.

De ce fait, Alexs'andrine doit vérifier les archers qui ont fait leur 3 concours et doit les informer de la nouvelle décision du Bureau sur le mode de prise en charge des concours et aussi d'avertir tous les compétiteurs (voir le CR de La Réunion du 20/11/2019)

Lorsque nous aurons plus de visibilité sur notre budget, ce point sera réexaminé en réunion de bureau.

Inscriptions en ligne aux concours:

Denis Leduc présente le fichier EXCEL partagé accessible depuis le site CAV mis en ligne pour enregistrer les inscriptions aux concours. Quelques mises à jour sont proposées en séance. Le fichier est validé et Denis officialise sa mise en ligne opérationnelle dès que possible

Rappel du calendrier

Le 26/01/2020 pour le CD jeunes Les 1er et 2/02/2020 pour les adultes. Nous aurons besoin d'aide